

MODALITÉS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS EN SOINS INFIRMIERS ET D'ASSISTANCE

Volet infirmière

Applicable dans tous les secteurs
offrant des soins infirmiers

Direction des soins infirmiers
et de l'enseignement universitaire

Juillet 2025



Rappel des grands principes du répertoire des activités en soins infirmiers et assistance

L'infirmière doit prioriser en tout temps l'évaluation de l'usager sous sa responsabilité et doit coordonner le travail de l'équipe d'infirmières auxiliaires et de préposés aux bénéficiaires (PAB) selon les priorités cliniques. Pour ce faire, elle utilise plusieurs moyens de communication, dont le plan thérapeutique infirmier (PTI) pour donner des directives à l'équipe de soins. L'infirmière a la responsabilité de s'assurer que les directives données ont été effectuées.

Prendre note des particularités suivantes :

- Les activités de soins des préposés aux bénéficiaires (PAB) peuvent être effectuées aussi par les infirmières auxiliaires.
- Les activités de soins des infirmières auxiliaires peuvent être effectuées aussi par les infirmières.
- Les activités de soins des infirmières peuvent être effectuées aussi par les infirmières cliniciennes, l'infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat (ICASI) et l'assistante du supérieur immédiat (ASI).
- Certaines activités autorisées requièrent une formation spécifique qui n'est pas nécessairement offerte dans le programme de formation régulier. S'informer auprès de la DSIEU pour obtenir plus de détails sur les modalités d'acquisition des compétences requises.
- L'intervenant doit posséder les compétences et les connaissances requises avant de procéder à une activité, incluant la consultation des méthodes de soins informatisées (MSI) ou autres documents d'encadrement lorsqu'applicable.
- La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) peut effectuer la majorité des activités permises par l'infirmière à l'exception des activités réservées nommées à la page suivante.
- La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) peut effectuer les mêmes activités que l'infirmière auxiliaire.
- Lors de tout changement ou anomalie, les infirmières auxiliaires, CEPIA et CEPI doivent aviser l'infirmière, le médecin ou autre professionnel habilité, selon la situation.

Pour les secteurs visés par la Règle de soins nationale (RSN)

En plus des activités permises aux PAB, les auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) peuvent se voir confier des activités relatives aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions. Ceux-ci doivent être supervisés par un professionnel habilité avec d'exercer les activités confiées auprès de l'usager.

ACTIVITÉS NON PERMISES POUR LA CEPI

La CEPI peut exercer les activités professionnelles des infirmières selon les conditions prévues au Règlement, à l'exception de celles listées à l'article 10 (Gouvernement du Québec, 2015), à savoir :

1. Activités exercées auprès d'une parturiente (c'est à dire du début du travail jusqu'à l'accouchement).
2. Activités exercées auprès d'un client dont l'état de santé est dans une phase critique ou qui requiert des ajustements fréquents*.
3. Activités exercées en santé communautaire*.
4. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
5. Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2).
6. Déterminer le plan de traitement lié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments.
7. Procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, chapitre S-2.2). Les candidats peuvent toutefois contribuer (et non procéder) à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique*, quel que soit leur niveau de formation.
8. Décider de l'utilisation des mesures de contention.
9. Décider de l'utilisation des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (RLRQ, chapitre S-5).
10. Évaluer un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement, dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins*.
11. Ajuster le plan thérapeutique infirmier pour toutes les activités qui précèdent.

* Toutefois, la CEPI titulaire d'un diplôme de niveau universitaire peut exercer les activités décrites aux points 2, 3 et 10.

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
B. ÉVALUATION PHYSIQUE ET MENTALE ET PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER (PTI)					
• CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE					
35. Initier, compléter et analyser les grilles ou échelles (ex. : MoCA, Folstein, échelles de dépression gériatrique, échelles de douleur, CIWA, etc.)	Formation		☐	aaaa/mm/jj	
C. PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER (PTI) ET PLAN DE SOINS					
• DÉPISTAGE ET ÉVALUATION DU RISQUE					
49. Compléter les différentes collectes de données pour le repérage et le dépistage du risque (ex. : chute, lésion de pression, suicide, difficulté d'audition, etc.)	Formation		☐	aaaa/mm/jj	
F. MESURES DIAGNOSTIQUES					
154. Effectuer des prélèvements divers (ex. : urine, sécrétions, selles, expectorations, etc.) incluant les prélèvements sanguins selon le champ d'exercice	Formation pour EBMD seulement	ENA : 15193 ENA : 14115	☐	aaaa/mm/jj	
158. Effectuer des prélèvements sanguins ou capillaires (ex. : talon) chez un nouveau-né, enfant ou adulte selon ordonnance	Formation ou coaching pour les enfants de 0 à 1 an	Sur demande	☐	aaaa/mm/jj	
162. Effectuer un prélèvement capillaire (ex. : glycémie capillaire, etc.)	Formation	ENA : 15193	☐	aaaa/mm/jj	
164. Effectuer une mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras (IPSCB)	Formation	ENA : 2780	☐	aaaa/mm/jj	
164. Effectuer une mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras (IPSCB)	Supervision		☐	aaaa/mm/jj	
G. ADMINISTRATION DE LA MÉDICATION					
173. Administrer des médicaments per os, intramusculaire, sous-cutané, intradermique, intra rectal, inhalation, transdermique, intra nasale, transmuqueuse, ophtalmique, otique, intra vaginale, topique, sublinguale, entérale.	Formation	ENA : 3883 ENA : 10433	☐	aaaa/mm/jj	

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
187. Évaluer et décider d'administrer des vaccins selon le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) et s'assurer de leur inscription dans le SI-PMI	Formation	ENA : 13341 ENA : 1068 ENA : 8223	☐	aaaa/mm/jj	
H. THÉRAPIE INTRAVEINEUSE					
194. Insérer un cathéter veineux périphérique court ou cathéter IV long de plus de 7,5 cm à l'aide d'un appareil d'échographie (écho guidance) par voie périphérique	Formation	Formation à l'UdeS ou par un professionnel accrédité à l'interne	☐	aaaa/mm/jj	
194. Insérer un cathéter veineux périphérique court ou cathéter IV long de plus de 7,5 cm à l'aide d'un appareil d'échographie (écho guidance) par voie périphérique	Supervision		☐	aaaa/mm/jj	
196. Administrer et ajuster une perfusion intraveineuse sans additif, en maintenir le débit (avec ou sans pompe volumétrique) et faire le changement de sacs et de tubulures PRN, à partir d'un cathéter IV périphérique court de moins de 7,5 cm (sauf clientèle âgée de moins de 14 ans pour Infirmière auxiliaire)	Formation	ENA : 3883	☐	aaaa/mm/jj	
197. Surveiller et arrêter une perfusion intraveineuse sans additif, en maintenir le débit (avec ou sans pompe volumétrique) et faire le changement de sacs et de tubulures PRN, à partir d'un cathéter IV périphérique court de moins de 7,5 cm	Formation	ENA : 3883	☐	aaaa/mm/jj	
198. Administrer, surveiller et arrêter une perfusion intraveineuse avec additif, en maintenir le débit (avec ou sans pompe volumétrique) et faire le changement de sacs et de tubulures PRN	Formation	ENA : 3883	☐	aaaa/mm/jj	
I. SOINS CORPORELS ET HYGIÈNE					

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
211. Couper les ongles des pieds chez un usager diabétique avec neuropathies et/ou problèmes vasculaires	Formation	Attestation de formation en soins podologiques (140 h ou +) OU Preuve d'adhésion à AIIS PQ ou AIASPQ	☐	aaaa/mm/jj	
J. SYSTÈME TÉGUMENTAIRE ET SOINS DE PLAIES					
220. Procéder à la scarification de la plaie	Formation	Formation OIIQ Formations OIIQ	☐	aaaa/mm/jj	
220. Procéder à la scarification de la plaie	Supervision		☐	aaaa/mm/jj	
222. Procéder à la fermeture de plaie non chirurgicale à l'aide de sutures et agrafes	Formation	Formation interne à venir	☐	aaaa/mm/jj	
222. Procéder à la fermeture de plaie non chirurgicale à l'aide de sutures et agrafes	Supervision		☐	aaaa/mm/jj	
229. Initier une thérapie par pression négative (ex. : VAC)	Formation + Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
230. Effectuer un pansement utilisant la thérapie par pression négative (ex. : VAC)	Formation + Coaching	ENA 3854	☐	aaaa/mm/jj	
231. Déterminer le type de débridement approprié soit chirurgical conservateur, d'hyperkératose, autolytique, mécanique ou enzymatique	Formation	Formation OIIQ Formations OIIQ	☐	aaaa/mm/jj	
232. Procéder au débridement chirurgical conservateur d'une plaie ou débridement d'hyperkératose	Formation	Formation OIIQ Formations OIIQ	☐	aaaa/mm/jj	

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
232. Procéder au débridement chirurgical conservateur d'une plaie ou débridement d'hyperkératose	Supervision	Formation OIIQ Formations OIIQ	☐	aaaa/mm/jj	
• ORTHÈSE, PROTHÈSE, PLÂTRE					
264. Ouvrir / Retirer un plâtre selon ordonnance	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
266. Effectuer une attelle plâtrée ou un plâtre	Formation	Formation interne	☐	aaaa/mm/jj	
266. Effectuer une attelle plâtrée ou un plâtre	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
L. SYSTÈME GÉNITO-URINAIRE					
284. Administrer un traitement BCG par voie intra-vésicale	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
M. SYSTÈME DIGESTIF ET INTESTINAL					
• TUBE D'ALIMENTATION ET STOMIE					
301. Remplacer un tube ou bouton d'alimentation avec ballonnet dans une gastrostomie cicatrisée	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
• STOMIE					
310. Dilater une stomie selon ordonnance	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
310. Dilater une stomie selon ordonnance	Supervision		☐	aaaa/mm/jj	
O. SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE					
• TÉLÉMÉTRIE ET MONITORAGE CARDIAQUE					
349. Analyser / Interpréter le tracé et les signaux d'alarme d'un usager porteur d'une télémétrie ou d'un monitoring cardiaque et hémodynamique	Formation	Formation interne	☐	aaaa/mm/jj	
• RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE					

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
359. Utiliser le défibrillateur cardiaque manuel selon ordonnance	Coaching (soins intensifs et urgence seulement)		☐	aaaa/mm/jj	
362. Installer le dispositif auto-massant lors de RCR (LUCAS)	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
P. SYSTÈME ORL ET OPHTALMOLOGIE					
369. Effectuer un nettoyage / irrigation de l'oreille externe par injection d'une solution dans le conduit auditif	Formation	ENA : 13695	☐	aaaa/mm/jj	
Q. HÉMODIALYSE / DIALYSE PÉRITONÉALE					
373. Administrer la solution de dialysat via le cathéter péritonéal selon ordonnance	Formation	Formation interne Page Intranet Hémodialyse	☐	aaaa/mm/jj	
373. Administrer la solution de dialysat via le cathéter péritonéal selon ordonnance	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
374. Administrer des médicaments ou d'autres substances via la solution de dialysat selon ordonnance	Formation	Formation interne Page Intranet Hémodialyse	☐	aaaa/mm/jj	
374. Administrer des médicaments ou d'autres substances via la solution de dialysat selon ordonnance	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
376. Procéder à la méthode de dialyse péritonéale	Formation	Formation interne ENA : 11951 ENA : 11953 Page Intranet Hémodialyse	☐	aaaa/mm/jj	
377. Vérifier l'état et procéder à la réfection du pansement du site du cathéter péritonéal, du cathéter veineux central (CVC) et du pansement de la fistule artérioveineuse (FAV)	Formation	Formation interne ENA : 11951 ENA : 11953 Page Intranet Hémodialyse	☐	aaaa/mm/jj	
377. Vérifier l'état et procéder à la réfection du pansement du site du cathéter péritonéal, du cathéter veineux central (CVC) et du pansement de la fistule artérioveineuse (FAV)	Coaching		☐	aaaa/mm/jj	
379. Superviser la technique de dialyse péritonéale de l'usager et corriger au besoin les bris de technique (asepsie, manipulation)	Formation	Formation interne ENA : 11951 ENA : 11953 Page Intranet Hémodialyse	☐	aaaa/mm/jj	
R. SOINS CRITIQUES – NOVICE (PHASE 1) ET DÉBUTANTE (PHASE 2)					
389. Assurer les soins et la surveillance de la canule artérielle	Formation	Formation interne	☐	aaaa/mm/jj	

INFIRMIÈRE					
# ACTIVITÉS	TYPE	DÉTAILS	FAIT	DATE	INITIALES
T. BLOC OBSTÉTRIQUE					
402. Effectuer un test à la Nitrazine (de type « Amniotest»)	Formation	ENA : 13382	☐	aaaa/mm/jj	
• NOUVEAU-NÉ À TERME OU PRÉMATURÉ ≤ 36.6 SEMAINES					
417. Observer la mise au sein selon l'acronyme SEINS	Formation	ENA : 10026	☐	aaaa/mm/jj	
418. Procéder à l'évaluation de la douleur et des symptômes chez le nouveau-né selon l'échelle reconnue	Formation	ENA : 10909	☐	aaaa/mm/jj	
425. Mesurer le taux de bilirubine transcutanée à l'aide du bilirubinomètre	Formation	Formation à l'interne par un SuperUtilisateur	☐	aaaa/mm/jj	
428. Procéder au dépistage auditif selon le Programme québécois de dépistage de la surdité néonatale (PQDSN)	Formation	ENA : 1929	☐	aaaa/mm/jj	
430. Prodiquer l'enseignement lié au programme néonatal de prévention : Syndrome du bébé secoué	Formation	ENA : 3168	☐	aaaa/mm/jj	